

# *Territoires*

## *Développer vos énergies !*

**L'ADEME et la Région Centre-Val de Loire mobilisent les territoires pour le déploiement massif des énergies renouvelables (EnR) thermiques avec les contrats d'objectifs territoriaux de développement des énergies renouvelables.**

**Véritable partenariat, le contrat de développement territorial des EnR permet :**



> A L'OPÉRATEUR TERRITORIAL, porteur du contrat, de mobiliser et mettre en synergie un grand nombre d'acteurs sur son territoire (collectivités, acteurs économiques, ...).



> D'apporter aux MAÎTRES D'OUVRAGE une assistance technique, de la prise de décision jusqu'au suivi des installations, ainsi qu'un soutien financier des travaux.

> D'impliquer les PARTENAIRES TECHNIQUES (missions d'animation bois énergie ou géothermie, conseils en énergie partagés, agences locales de l'énergie, etc...) dans l'émergence et l'accompagnement des projets EnR du territoire.

## LES PLUS DU DISPOSITIF



L'accompagnement technique des **PARTENAIRES** et de l'**ADEME**, pendant toute la durée du contrat (3 à 6 ans), au plus près de vos besoins.



Une visibilité sur la durée du contrat pour le **financement des projets d'installations produisant et distribuant la chaleur renouvelable** dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie.

### Le partenariat reposera sur :

1

L'engagement de l'opérateur territorial sur un nombre d'opérations et sur un niveau de production d'énergie renouvelable, via un accord-cadre.

2

Un soutien financier à l'opérateur territorial pour la mise en place des actions de mobilisation et d'accompagnement technique des porteurs de projets du territoire.

3

Un accompagnement financier individualisé destiné aux maîtres d'ouvrages publics et privés porteurs de projets d'installations d'énergies renouvelables.

## LES FILIÈRES ÉLIGIBLES



La production de chaleur à partir

- > de la biomasse.
- > de la géothermie assistée par pompes à chaleur (sur nappe, sur sondes, sur eaux usées).
- > de l'énergie solaire thermique (eau chaude sanitaire, ...).

La création des réseaux de chaleur associés à ces EnR, le cas échéant.

### Ce dispositif vous intéresse ?

Dès maintenant, prenez contact avec l'**ADEME** qui vous assistera pour candidater à l'Appel à Manifestations d'Intérêt lancé le 10 juillet 2017.

**ADEME DR Centre-Val de Loire : David MAGNIER – 02 38 24 09 12 david.magnier@ademe.fr**  
**Conseil régional Centre-Val de Loire : William PALIS – 02 38 70 30 97 william.palis@regioncentre.fr**